



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le **04 FEV. 2025**

Réf. : 25-000829-D/ BDC-CE /gd

Monsieur le Député,

Conjointement avec Monsieur Michel CANEVET et Madame Nadège HAVET, sénateurs du Finistère, ainsi que Madame Graziella MELCHIOR, députée du Finistère, vous avez appelé mon attention sur les projets de construction de deux casernes de gendarmerie à Plabennec et à Lannilis, sollicitant une instruction et une validation des programmes immobiliers dans les meilleurs délais.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre engagement et votre soutien dans l'aboutissement de ces projets immobiliers qui amélioreront les conditions de vie et de travail des gendarmes au sein du département du Finistère.

Comme vous le savez, ces opérations ont fait l'objet de premières décisions d'agrément délivrées en 2021 et 2022. Toutefois, face aux difficultés rencontrées par le maître d'ouvrage, l'office public de l'habitat (OPH) Brest Métropole Habitat, un changement de cadre juridique a été initié pour trouver un équilibre financier. La communauté de communes du Pays des Abers s'est ainsi proposée d'assurer une co-maîtrise d'ouvrage sur ces projets, en lien avec le bailleur social.

Les délibérations du conseil d'administration de l'OPH et du conseil communautaire de la collectivité territoriale, actant le nouveau portage pour les deux opérations, ayant été respectivement signées les 6 et 18 novembre 2024, j'ai le plaisir de vous informer que mes services ont pu délivrer les nouvelles décisions modificatives d'agrément des programmes immobiliers le 23 décembre 2024. Ces opérations peuvent donc se poursuivre dans leur phase de conception, puis de construction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Bruno RETAILLEAU

